



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pollution et nuisances : Indre-et-Loire

Question écrite n° 4565

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Lienemann demande à M le secrétaire d'État chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs quelles conclusions ont été dressées par le groupe de hauts fonctionnaires qu'il avait dépêché à Auzouer-en-Touraine à la suite de la pollution des rivières de la Brenne et de la Cisse provoquée par l'incendie de l'usine Protex, le 8 juin 1988. Il demande également quels sont les résultats des mesures effectuées pour mesurer la pollution des eaux de ces deux rivières et la pollution éventuelle de la Loire entre le 7 et le 20 juin 1988 ?

Texte de la réponse

Reponse. - Une mission d'inspection générale a été réalisée après l'accident survenu dans l'usine de la société Protex à Auzouer-en-Touraine. Les conclusions de cette mission, en particulier sur l'analyse des mesures de prévention mises en œuvre par l'industriel, font l'objet d'un rapport qui est à la disposition du public. Au-delà de l'analyse des conditions de l'intervention face à l'accident ce rapport relève une action administrative insuffisante vis-à-vis de l'usine concernée, même si l'inspection des installations classées avait, dans les dernières années, proposé des mesures destinées à améliorer la prévention. Suite à ce rapport d'inspection générale, l'attention de l'ensemble des préfets a été appelée sur la nécessaire vigilance à apporter un contrôle des installations classées susceptibles de créer des risques importants. Parallèlement, une commission a été mise en place pour procéder à l'évaluation de l'ensemble des dommages et des dépenses découlant du sinistre et déterminer les mesures susceptibles de remédier aux effets de la pollution. Celle-ci a remis son rapport qui est également à la disposition du public. Concernant la pollution des eaux, les charges polluantes déversées dans la Brenne ont subi, avant de parvenir en Loire, des transformations biochimiques, puis, par mélange dans ce fleuve, une dilution importante d'un facteur 2 000 compte tenu des débits respectifs des deux cours d'eau. Les concentrations des divers polluants après mélange avec les eaux de la Loire ont donc été relativement faibles puisque les tests Microtox réalisés au niveau de Tours n'ont pas montré de toxicité. Il ne faudrait pas en déduire pour autant qu'il n'y a pas eu d'effet dans la Loire : même si aucune mortalité significative n'a été observée, des effets sur la santé et la reproduction du poisson sont en effet possibles. Au-delà des constatations sur le milieu naturel, la commission d'évaluation a également rappelé la nécessité d'une prévention active dans les établissements industriels. En effet, les mesures de prévention demandées avant l'accident par l'inspection des installations classées, et réalisées seulement après l'incendie, représentaient une dépense de 3 000 000 F, à comparer aux dommages internes et externes engendrés par le sinistre, chiffres par la commission à plus de 100 000 000 F dont 49 000 000 F dus aux atteintes portées à l'environnement. Au-delà de l'action que les industriels responsables mènent pour améliorer la sûreté de leurs usines, cette nécessité doit s'exprimer par une action réglementaire des préfets, en application de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Pour développer cette action, les moyens de l'inspection des installations classées sont renforcés en 1989 par la création de 20 nouveaux postes budgétaires. La maîtrise des procédés utilisés par l'industrie chimique doit être améliorée par l'introduction de méthodes garantissant la qualité d'exploitation et par l'amélioration des équipements de sécurité en place dans les ateliers. Afin de faire face à des pollutions accidentelles générées par un incendie, des bassins de confinement des eaux ont en outre été réalisés dans une centaine de sites à la demande de l'inspection des installations classées. Ces bassins peuvent

atteindre des volumes considérables (plus de 10 000 mètres-cubes) et représentent un investissement parfois important. Mais ils sont un des prix à payer pour éviter le renouvellement d'un accident comme celui survenu à l'usine Protex.

Données clés

Auteur : [Mme Lienemann Marie-Noëlle](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4565

Rubrique : Risques technologiques

Ministère interrogé : prévention des risques technologiques et naturels majeurs

Ministère attributaire : prévention des risques technologiques et naturels majeurs

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2980